



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES MARQUEURS ET CHRONOMETREURS

COMITE DES BOUCHES DU RHONE

RECLAMATION

RAPPORT

LA RENCONTRE

| | | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|--|
| De Mme, Melle, M. | | | | |
| <input type="checkbox"/> Arbitre | <input type="checkbox"/> Aide-Arbitre | <input type="checkbox"/> Exc. Masc | <input type="checkbox"/> Exc. Fém. | <input type="checkbox"/> Pré-Exc. Fém. |
| <input type="checkbox"/> Commissaire | <input type="checkbox"/> Délégué | <input type="checkbox"/> Pré-Exc Fém. | <input type="checkbox"/> Hon. Masc. | <input type="checkbox"/> Cadet |
| <input type="checkbox"/> Marqueur | <input type="checkbox"/> Chronométrateur | <input type="checkbox"/> Cadette | <input type="checkbox"/> Min. Masc | <input type="checkbox"/> Min Fém. |
| <input type="checkbox"/> Opérateur 24 sec | <input type="checkbox"/> Aide-Marqueur | <input type="checkbox"/> Autre Compétition | | |
| | | Laquelle : | | |
| | | Date : | Lieu : | N° |
| | | EQUIPE A : | | |
| | | EQUIPE B : | | |

MOMENT DE L'INCIDENT

La réclamation a été déclarée :

- A la minute de la :

1^{ère} période - 2^{ème} période - 3^{ème} période - 4^{ème} période – Prolongation ① ② ③ ④

- Le score était de : Equipe A : Equipe B :

a) Immédiatement. Le ballon était mort et le chronomètre de jeu arrêté OUI - NON

b) Au premier arrêt de jeu. Le ballon était vivant au moment de la faute supposée commise OUI - NON

c) Après la rencontre et après un laps de temps deminutes OUI - NON

Par :

L'Entraîneur Le Capitaine en titre Le Capitaine en Jeu Le Capitaine en titre et en Jeu

- La réclamation a été inscrite par : sous la dictée de :

- Les droits prescrits ont été versés par chèque avant l'enregistrement de la réclamation OUI - NON

- Le réclamant est venu dicter la réclamation immédiatement après la fin de la rencontre OUI - NON

Si NON, combien de temps après s'est-il manifesté ?Minutes

Pour quelles raisons ?

- Est-ce AVANT ou APRES la signature de la feuille de marque par l'Arbitre AVANT - APRES

- Le Capitaine de l'équipe adverse a pris connaissance de la réclamation ? OUI - NON

Si NON, pourquoi ?

- Expliquez la manière détaillée la décision prise, en précisant l'article du règlement de jeu dont il a été fait application (si cela est nécessaire, utilisez le verso de cet imprimé pour compléter votre rapport)

Fait à le
Signature,

Rapport à adresser dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre au Comité des Bouches-du-Rhône pour toutes les rencontres opposant des équipes engagées dans les compétitions départementales
Comité des Bouches-du-Rhône de Basket-Ball – 12, Rue d'Arcole – 13006 Marseille
Tel 04.96.10.09.70 - Fax 04.91.53.18.21